

Une nouvelle nomenclature, la PCS Ménage

Thomas Amossé et Joanie Cayouette-Remblière

Annexe en ligne / Online Appendix

C1 – La construction de la PCS Ménage

La nomenclature PCS Ménage a été élaborée par le sous-groupe « Agrégats »¹ dans le cadre de la rénovation des PCS engagée en 2018 (Amossé *et al.*, 2019). L'objectif était de construire une nomenclature des ménages à partir d'un nombre limité de variables disponibles dans toutes les sources ménage et individu de la statistique publique, et de l'asseoir non pas sur des présupposés normatifs (prédominance d'un des membres du ménage en fonction de son sexe ou de son âge) mais sur des analyses empiriques.

De premières analyses exploratoires ont permis d'établir qu'une construction à partir des groupes socioprofessionnels des deux adultes (personnes de plus de 18 ans) éventuels du ménage était préférable à une construction plus fine se référant aux catégories socioprofessionnelles. En effet, la comparaison de prototypes élaborés à partir des groupes d'une part et des catégories socioprofessionnelles d'autre part a montré que les premiers étaient non seulement plus lisibles mais aussi suffisamment discriminants pour être préférés aux seconds. De fait, les prototypes élaborés au moyen des catégories socioprofessionnelles détaillées ne constituaient pas une nomenclature aisément appréhendable, handicap qui n'était compensé que par un faible avantage statistique en terme de pouvoir explicatif. Par ailleurs, seule l'utilisation du niveau des groupes socioprofessionnels permettait une utilisation rétrospective jusqu'en 1982 sur un large ensemble de sources incluant les Recensements de la population utilisés à un niveau géographique détaillé.

Deux exceptions ont cependant été faites à l'utilisation des groupes socioprofessionnels historiques : (1) en raison de leurs effectifs désormais faibles, les agriculteur-rice-s exploitant-e-s ont été regroupé-e-s avec les artisan-e-s et commerçant-e-s et forment le groupe des « petit-e-s indépendant-e-s » ; (2) à l'inverse, les chef-fe-s d'entreprise de plus de dix personnes (CS 23) sont agrégé-e-s au groupe des cadres et professions intellectuelles supérieures lorsqu'elles/ils sont identifiables dans les sources². Par ailleurs, les retraité-e-s ont été par principe reclassé-e-s selon le groupe socioprofessionnel de leur dernier emploi. La catégorie « inactif » est ainsi à la fois plus restrictive qu'usuellement, puisqu'elle ne comprend que les inactif-ve-s non retraité-e-s, et plus large, puisqu'elle inclut les chômeur-se-s n'ayant jamais travaillé.

Les analyses ont ensuite été menées sur l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) de 2013 de l'Insee et le Panel d'élèves du second degré de 2007 de la DEPP qui correspondent à deux champs (ensemble des ménages et ensemble des parents) attendus pour les analyses au niveau ménage. Le prototype retenu, construit sur l'ERFS, a été établi en fonction de six variables de ressources. Pour chaque configuration croisée des groupes socioprofessionnels des adultes du ménage (personne de référence et son éventuel conjoint) ont ainsi été prises en compte les ressources économiques (quintile de niveau de vie par unité de consommation), scolaires (plus haut niveau de diplôme dans le ménage, en cinq modalités), liées à l'origine sociale (position sociale la plus élevée des parents ou beaux-parents, en cinq modalités), liées à la situation d'emploi (pour tenir compte des avantages en matière de droit du travail et de protection sociale³), liées à la situation géographique (selon un croisement des tailles et catégories d'aire urbaine de l'Insee, en cinq modalités) et enfin résidentielles (en croisant le statut d'occupation et la taille du logement, en six modalités). Une classification ascendante hiérarchique a été réalisée sur les 48 configurations de ménages sur le champ des ménages non complexes⁴ et ne comportant pas de retraité-e-s. L'étude de l'arbre de classification (dendrogramme) a permis de distinguer 7 groupes et 16 sous-groupes. Cette nomenclature a ensuite été étendue à l'ensemble des ménages en faisant l'hypothèse, qui a été vérifiée, que la position sociale des ménages complexes ou comportant un-e retraité-e correspondait à celle de leurs équivalents sans retraité-e-s et que leur prise en compte ne modifiait pas sensiblement la classification résultant de l'analyse. En dernier ressort, quelques ajustements ont été opérés sur la matrice résultant de l'analyse, afin de symétriser et simplifier les groupes et sous-groupes proposés.

La nomenclature ainsi produite a été mise à l'épreuve d'analyses empiriques dans plusieurs domaines et comparée à plusieurs variantes produites en utilisant différentes sources, en modifiant le champ retenu et en adaptant les ressources considérées (une variante établie uniquement sur le Panel d'élèves du second degré de 2007 a en particulier été testée). Ces tests ont confirmé la robustesse des regroupements obtenus statistiquement.

Une nouvelle nomenclature, la PCS Ménage

Thomas Amossé et Joanie Cayouette-Remblière

Annexe en ligne / Online Appendix

Pour finir, un travail a été réalisé sur les intitulés des groupes et sous-groupes, avec pour objectif d'en favoriser la lisibilité et la compréhension. Il a ainsi été choisi de ne pas mentionner explicitement dans les noms de groupes et de sous-groupes que les retraité-e-s et chômeur-se-s étaient classé-e-s, comme les actif-ve-s, en fonction de la dernière profession exercée. N'apparaît pas non plus explicitement le détail des petit-e-s indépendant-e-s (agriculteur-riche-s, artisan-e-s et commerçant-e-s, ainsi que les chef-fe-s d'entreprise lorsqu'il n'est pas possible de les distinguer) ou à l'inverse le fait que les cadres incluent les chef-fe-s d'entreprise (lorsqu'il est possible de les distinguer). Enfin, si les intitulés des sous-groupes ont été rédigés de manière à être relativement explicites sur leur contenu, la notion de « dominante » a été retenue afin de caractériser les groupes de manière simplifiée. Elle peut être comprise au niveau du ménage et du groupe : le fait qu'un groupe soit à dominante cadre par exemple peut à la fois signifier que dans les ménages de ce groupe c'est un adulte cadre qui occupe la position socioprofessionnelle la plus élevée (par rapport à sa/son conjoint-e), mais aussi que dans le groupe dans son ensemble, ce sont les cadres qui sont les plus fréquents.

¹ Coordonné par les auteurs de cet article, ce sous-groupe était composé (par ordre alphabétique) de : Sarah Abdelnour (Université Paris 10), Michel Amar (ex Insee), Thomas Amossé (Cnam), Milan Bouchet-Valat (Ined), Fanny Bugeja (Université Paris 10), Joanie Cayouette-Remblière (Ined), Jean Flamand (France Stratégie), Céline Goffette (Ensaes), Pauline Grégoire-Marchand (France Stratégie), Julien Gros (CNRS), Julie Landour (CEET), Pierre Mercklé (Université de Grenoble Alpes), Monique Meron (ex Insee), Christophe Michel (Dares), Olivier Monso (DEPP), Tiaray Razafindranovona (Insee), Louis-André Vallet (CNRS) et Loup Wolff (Deps).

² Dans la majorité des enquêtes de la statistique publique antérieures à 2020, la catégorie des chef-fe-s d'entreprise de 10 personnes ou plus (CS 23) ne peut être distinguée que pour les personnes en activité. Dans les enquêtes ultérieures, cette distinction sera a priori possible pour toute-s les chef-fe-s d'entreprise, actif-ve-s comme retraité-e-s.

³ Ont été précisément distinguées, par ordre décroissant de priorité et exclusion successive, les sept situations correspondant au fait qu'au moins un membre du ménage appartienne à la fonction publique, ait un emploi en CDI dans une grande entreprise, puis moyenne, puis petite ou auprès de particuliers, soit en contrat précaire, exerce en tant qu'indépendant, puis soit sans emploi.

⁴ Les ménages complexes comprennent notamment les familles non réduites à des parents et leurs éventuels enfants (présence d'ascendants, de collatéraux, etc.) et les personnes sans lien de parenté habitant un même logement (collocations par exemple). Ils représentent environ 3 % de l'ensemble des ménages.

Une nouvelle nomenclature, la PCS Ménage

Thomas Amossé et Joanie Cayouette-Remblière

Annexe en ligne / Online Appendix

C2 – Statistiques détaillées sur les groupes et sous-groupes de la PCS Ménage

Tableau C2-1 – Quintile de revenus par unités de consommation

	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5
I. Ménages à dominante cadre	2	2	6	22	68
I-A Cadre avec cadre	2	1	3	14	80
I-B Cadre avec profession intermédiaire	2	3	9	28	59
II. Ménages à dominante intermédiaire (ou cadre)	7	7	16	30	41
II-A Cadre avec employé-e ou ouvrier-ère	2	6	16	34	41
II-B Cadre avec inactif-ve ou sans conjoint-e	10	6	13	24	46
II-C Profession intermédiaire ou cadre avec petit-e indépendant-e	9	12	17	22	39
II-D Profession intermédiaire avec profession intermédiaire	3	5	19	41	32
III. Ménages à dominante employée (ou intermédiaire)	9	18	29	31	14
III-A Profession intermédiaire avec employé-e ou ouvrier-ère	4	14	32	35	15
III-B Profession intermédiaire avec inactif-ve ou sans conjoint-e	13	21	24	28	14
III-C Employé-e avec employé-e	9	21	33	28	9
IV. Ménages à dominante petit indépendant	33	20	16	15	16
IV-A Petit-e indépendant-e avec petit-e indépendant-e, avec inactif-ve ou sans conjoint-e	44	16	12	12	16
IV-B Petit-e indépendant-e avec employé-e ou ouvrier-ère	20	23	20	19	17
V. Ménages à dominante ouvrière	14	28	33	20	5
V-A Ouvrier-ère avec employé-e	13	28	34	20	5
V-B Ouvrier-ère avec ouvrier-ère	15	29	31	21	4
VI. Ménages monoactifs d'un-e employé-e ou ouvrier-ère	32	32	21	11	4
VI-A Employé-e avec inactif-ve ou sans conjoint-e	30	35	20	11	4
VI-B Ouvrier-ère avec inactif-ve ou sans conjoint-ve	34	30	23	10	3
VII. Ménages d'inactif-ves	71	17	6	4	2
VII-A Inactif-ve avec inactif-ve ou sans conjoint-e	71	17	6	4	2
Ensemble	17	19	22	22	20

Source et champ : Insee, ERF5 2013 ; ensemble des ménages sans retraité-e-s ou inactif-ve-s de 60 ans ou plus.

Une nouvelle nomenclature, la PCS Ménage

Thomas Amossé et Joanie Cayouette-Remblière

Annexe en ligne / Online Appendix

Tableau C2-2 – Plus haut diplôme obtenu dans le ménage

	Aucun diplôme ou BEPC	CAP ou BEP	Baccalauréat	Diplôme du supérieur court	Diplôme du supérieur long
I. Ménages à dominante cadre	1	2	5	14	79
I-A Cadre avec cadre	0	1	3	7	89
I-B Cadre avec profession intermédiaire	1	2	6	20	71
II. Ménages à dominante intermédiaire (ou cadre)	3	6	13	25	54
II-A Cadre avec employé-e ou ouvrier-ère	2	10	16	21	50
II-B Cadre avec inactif-ve ou sans conjoint-e	4	5	8	15	68
II-C Profession intermédiaire ou cadre avec petit-e indépendant-e	3	7	19	28	43
II-D Profession intermédiaire avec profession intermédiaire	1	5	13	41	39
III. Ménages à dominante employée (ou intermédiaire)	6	18	25	29	22
III-A Profession intermédiaire avec employé-e ou ouvrier-ère	3	20	27	30	20
III-B Profession intermédiaire avec inactif-ve ou sans conjoint-e	7	13	21	32	27
III-C Employé-e avec employé-e	11	27	36	17	9
IV. Ménages à dominante petit indépendant	13	31	30	16	10
IV-A Petit-e indépendant-e avec petit-e indépendant-e, avec inactif-ve ou sans conjoint-e	16	31	26	16	11
IV-B Petit-e indépendant-e avec employé-e ou ouvrier-ère	10	31	34	17	8
V. Ménages à dominante ouvrière	14	44	27	10	5
V-A Ouvrier-ère avec employé-e	12	42	29	11	6
V-B Ouvrier-ère avec ouvrier-ère	24	49	20	4	2
VI. Ménages monoactifs d'un-e employé-e ou ouvrier-ère	31	36	20	7	6
VI-A Employé-e avec inactif-ve ou sans conjoint-e	26	32	24	10	8
VI-B Ouvrier-ère avec inactif-ve ou sans conjoint-ve	37	40	16	4	3
VII. Ménages d'inactif-ves	69	11	11	2	7
VII-A Inactif-ve avec inactif-ve ou sans conjoint-e	69	11	11	2	7
Ensemble	12	22	20	19	27

Source et champ : Insee, ERF5 2013 ; ensemble des ménages sans retraité-e-s ou inactif-ve-s de 60 ans ou plus.

Une nouvelle nomenclature, la PCS Ménage

Thomas Amossé et Joanie Cayouette-Remblière

Annexe en ligne / Online Appendix

Tableau C2-3 – Position sociale la plus élevée des parents ou beaux-parents des membres adultes du ménage

	Employé-e ou ouvrier- ère peu qualifié-e	Employé-e ou ouvrier- ère qualifié-e	Petit-e indépendant- e	Profession intermédiaire	Cadre ou chef-fe d'entreprise
I. Ménages à dominante cadre	1	8	10	27	54
I-A Cadre avec cadre	1	5	8	23	63
I-B Cadre avec profession intermédiaire	1	10	12	30	47
II. Ménages à dominante intermédiaire (ou cadre)	4	15	18	28	35
II-A Cadre avec employé-e ou ouvrier-ère	2	16	21	29	32
II-B Cadre avec inactif-ve ou sans conjoint-e	7	16	15	23	39
II-C Profession intermédiaire ou cadre avec petit-e indépendant-e	2	11	28	25	34
II-D Profession intermédiaire avec profession intermédiaire	2	14	13	37	33
III. Ménages à dominante employée (ou intermédiaire)	8	29	18	26	20
III-A Profession intermédiaire avec employé-e ou ouvrier-ère	4	28	20	30	18
III-B Profession intermédiaire avec inactif-ve ou sans conjoint-e	11	30	14	23	22
III-C Employé-e avec employé-e	7	32	23	23	15
IV. Ménages à dominante petit indépendant	7	18	44	18	14
IV-A Petit-e indépendant-e avec petit-e indépendant-e, avec inactif-ve ou sans conjoint-e	9	18	45	14	15
IV-B Petit-e indépendant-e avec employé-e ou ouvrier-ère	4	18	44	22	11
V. Ménages à dominante ouvrière	9	38	26	19	8
V-A Ouvrier-ère avec employé-e	8	37	26	21	9
V-B Ouvrier-ère avec ouvrier-ère	13	42	27	12	7
VI. Ménages monoactifs d'un-e employé-e ou ouvrier-ère	22	38	17	14	9
VI-A Employé-e avec inactif-ve ou sans conjoint-e	21	37	16	15	12
VI-B Ouvrier-ère avec inactif-ve ou sans conjoint-ve	23	40	18	13	6
VII. Ménages d'inactif-ves	46	21	13	8	12
VII-A Inactif-ve avec inactif-ve ou sans conjoint-e	46	21	13	8	12
Ensemble	9	25	21	23	22

Source et champ : Insee, ERFS 2013 ; ensemble des ménages sans retraité-e-s ou inactif-ve-s de 60 ans ou plus.

Une nouvelle nomenclature, la PCS Ménage

Thomas Amossé et Joanie Cayouette-Remblière

Annexe en ligne / Online Appendix

Tableau C2-4 – Situation d'emploi la plus favorable d'un membre du ménage au moment de l'enquête

	Sans emploi	Emploi non salarié	CDD ou intérim	CDI dans une petite entreprise ou auprès d'un particulier	CDI dans une moyenne entreprise	CDI dans une grande entreprise	Emploi dans la fonction publique
I. Ménages à dominante cadre	1	5	3	4	34	17	37
I-A Cadre avec cadre	0	7	3	4	28	23	35
I-B Cadre avec profession intermédiaire	1	3	2	4	37	13	39
II. Ménages à dominante intermédiaire (ou cadre)	3	8	6	9	35	11	29
II-A Cadre avec employé-e ou ouvrier-ère	1	2	3	8	44	13	27
II-B Cadre avec inactif-ve ou sans conjoint-e	6	11	9	8	32	12	22
II-C Profession intermédiaire ou cadre avec petit-e indépendant-e	1	20	7	15	30	7	21
II-D Profession intermédiaire avec profession intermédiaire	1	3	3	7	34	9	43
III. Ménages à dominante employée (ou intermédiaire)	4	2	7	10	40	8	29
III-A Profession intermédiaire avec employé-e ou ouvrier-ère	2	0	4	8	45	9	32
III-B Profession intermédiaire avec inactif-ve ou sans conjoint-e	7	5	10	11	37	8	22
III-C Employé-e avec employé-e	2	0	5	12	32	6	43
IV. Ménages à dominante petit indépendant	4	52	11	14	13	1	6
IV-A Petit-e indépendant-e avec petit-e indépendant-e, avec inactif-ve ou sans conjoint-e	5	81	13	0	0	0	0
IV-B Petit-e indépendant-e avec employé-e ou ouvrier-ère	2	16	7	30	29	3	13
V. Ménages à dominante ouvrière	4	0	7	12	50	9	19
V-A Ouvrier-ère avec employé-e	3	0	7	12	48	8	22
V-B Ouvrier-ère avec ouvrier-ère	7	0	8	11	57	11	7
VI. Ménages monoactifs d'un-e employé-e ou ouvrier-ère	17	0	14	18	33	5	14
VI-A Employé-e avec inactif-ve ou sans conjoint-e	13	0	12	21	29	3	21
VI-B Ouvrier-ère avec inactif-ve ou sans conjoint-ve	21	0	16	14	37	7	5
VII. Ménages d'inactif-ves	100	0	0	0	0	0	0
VII-A Inactif-ve avec inactif-ve ou sans conjoint-e	100	0	0	0	0	0	0
Ensemble	7	6	7	11	36	9	25

Source et champ : Insee, ERFS 2013 ; ensemble des ménages sans retraité-e-s ou inactif-ve-s de 60 ans ou plus.

Une nouvelle nomenclature, la PCS Ménage

Thomas Amossé et Joanie Cayouette-Remblière

Annexe en ligne / Online Appendix

Tableau C2-5 – Taille de l'unité urbaine

	Espace peu dense, rural	Périurbain	Grands pôles de villes (20 000 à 199 999 hab.)	Grandes agglomérations (>=200 000 hab.), hors Paris	Agglomération parisienne
I. Ménages à dominante cadre	8	23	11	31	28
I-A Cadre avec cadre	5	17	11	33	34
I-B Cadre avec profession intermédiaire	9	27	11	31	23
II. Ménages à dominante intermédiaire (ou cadre)	11	24	14	29	23
II-A Cadre avec employé-e ou ouvrier-ère	10	30	13	27	20
II-B Cadre avec inactif-ve ou sans conjoint-e	7	14	15	32	33
II-C Profession intermédiaire ou cadre avec petit-e indépendant-e	22	33	9	23	13
II-D Profession intermédiaire avec profession intermédiaire	13	29	15	27	16
III. Ménages à dominante employée (ou intermédiaire)	14	25	16	27	18
III-A Profession intermédiaire avec employé-e ou ouvrier-ère	16	35	13	22	14
III-B Profession intermédiaire avec inactif-ve ou sans conjoint-e	11	16	18	34	21
III-C Employé-e avec employé-e	15	27	15	23	20
IV. Ménages à dominante petit indépendant	29	30	12	20	8
IV-A Petit-e indépendant-e avec petit-e indépendant-e, avec inactif-ve ou sans conjoint-e	29	27	13	23	8
IV-B Petit-e indépendant-e avec employé-e ou ouvrier-ère	29	34	11	18	9
V. Ménages à dominante ouvrière	22	31	15	19	13
V-A Ouvrier-ère avec employé-e	20	31	14	20	14
V-B Ouvrier-ère avec ouvrier-ère	30	30	18	15	6
VI. Ménages monoactifs d'un-e employé-e ou ouvrier-ère	15	17	21	30	17
VI-A Employé-e avec inactif-ve ou sans conjoint-e	13	15	20	32	21
VI-B Ouvrier-ère avec inactif-ve ou sans conjoint-ve	19	19	23	28	12
VII. Ménages d'inactif-ves	11	5	28	41	15
VII-A Inactif-ve avec inactif-ve ou sans conjoint-e	11	5	28	41	15
Ensemble	16	26	14	26	18

Source et champ : Insee, ERFS 2013 ; ensemble des ménages sans retraité-e-s ou inactif-ve-s de 60 ans ou plus.

Une nouvelle nomenclature, la PCS Ménage

Thomas Amossé et Joanie Cayouette-Remblière

Annexe en ligne / Online Appendix

Tableau C2-6 – Statut d’occupation et taille du logement

Taille de logement	HLM		Locatif privé		Propriétaire ou accédant		Inconnu
	Petit ou normal	Grand	Petit ou normal	Grand	Petit ou normal	Grand	
I. Ménages à dominante cadre	2	1	11	5	42	31	9
I-A Cadre avec cadre	1	1	13	5	41	28	11
I-B Cadre avec profession intermédiaire	2	1	10	5	42	32	7
II. Ménages à dominante intermédiaire (ou cadre)	4	2	15	8	32	26	12
II-A Cadre avec employé-e ou ouvrier-ère	4	2	9	5	39	29	12
II-B Cadre avec inactif-ve ou sans conjoint-e	4	3	24	13	19	21	15
II-C Profession intermédiaire ou cadre avec petit-e indépendant-e	3	2	7	4	42	34	9
II-D Profession intermédiaire avec profession intermédiaire	5	1	11	6	40	28	9
III. Ménages à dominante employée (ou intermédiaire)	10	4	19	9	28	21	9
III-A Profession intermédiaire avec employé-e ou ouvrier-ère	9	2	13	7	38	24	7
III-B Profession intermédiaire avec inactif-ve ou sans conjoint-e	10	5	25	12	18	19	11
III-C Employé-e avec employé-e	16	6	14	7	30	18	9
IV. Ménages à dominante petit indépendant	6	2	14	7	30	31	10
IV-A Petit-e indépendant-e avec petit-e indépendant-e, avec inactif-ve ou sans conjoint-e	7	2	16	8	24	32	11
IV-B Petit-e indépendant-e avec employé-e ou ouvrier-ère	6	2	12	5	37	30	8
V. Ménages à dominante ouvrière	13	4	16	8	33	20	7
V-A Ouvrier-ère avec employé-e	13	4	15	8	34	19	8
V-B Ouvrier-ère avec ouvrier-ère	15	5	16	8	27	24	6
VI. Ménages monoactifs d'un-e employé-e ou ouvrier-ère	20	9	26	11	12	12	10
VI-A Employé-e avec inactif-ve ou sans conjoint-e	20	9	26	10	13	11	11
VI-B Ouvrier-ère avec inactif-ve ou sans conjoint-ve	19	9	26	13	11	12	10
VII. Ménages d'inactif-ves	34	8	29	8	6	5	10
VII-A Inactif-ve avec inactif-ve ou sans conjoint-e	34	8	29	8	6	5	10
Ensemble	12	3	16	6	36	18	9

Note : la taille du logement est évaluée en fonction du nombre de pièces par habitant. Est considéré « grand » un logement ayant une pièce de plus que le nombre de personnes du logement.

Source et champ : Insee, ERFS 2013 ; ensemble des ménages sans retraité-e-s ou inactif-ve-s de 60 ans ou plus.

Une nouvelle nomenclature, la PCS Ménage

Thomas Amossé et Joanie Cayouette-Remblière

Annexe en ligne / Online Appendix

C3 – Algorithme de création de la PCS Ménage

Définitions préalables

Dans la nomenclature socioprofessionnelle en vigueur depuis 1982, les retraité-e-s peuvent être classé-e-s soit comme les actif-ve-s (en fonction de leur dernière activité professionnelle), soit dans un groupe (7) et des catégories dédiés (71 à 78).

- GS : groupe socioprofessionnel
 - vide : sans objet (question non posée, personne absente)
 - 0 : situation inconnue
 - 1 : agriculteur-rice-s
 - 2 : artisan-e-s, commerçant-e-s et chef-fe-s d'entreprise
 - 3 : cadres et professions intellectuelles supérieures
 - 4 : professions intermédiaires
 - 5 : employé-e-s
 - 6 : ouvrier-ère-s
 - 7 : retraité-e-s (s'ils sont codés à part)
 - 8 : autres inactif-ve-s, chômeur-se-s n'ayant jamais travaillé

- CS : catégorie socioprofessionnelle
 - ...
 - 23 : chef-fe-s d'entreprise
 - ...
 - 71 : agriculteur-rice-s retraité-e-s
 - 72 : artisan-e-s, commerçant-e-s et chef-fe-s d'entreprise retraité-e-s
 - 74 : cadres et professions intellectuelles supérieures retraité-e-s
 - 75 : professions intermédiaires retraité-e-s
 - 77 : employé-e-s retraité-e-s
 - 78 : ouvrier-ère-s retraité-e-s
 - ...

- Adulte 1 : principal adulte du ménage (par défaut, personne de référence) / Adulte 2 : second adulte principal du ménage (par défaut, le conjoint ou la conjointe de la personne de référence)

Recodage variables

GCS1 = vide ;

Si GS (adulte 1) = 3 ou CS (adulte 1) dans (74, 23) alors GCS1 = 1

Si GS (adulte 1) = 4 ou CS (adulte 1) = 75 alors GCS1 = 2

Si (GS (adulte 1) dans (1,2) ou CS (adulte 1) dans (71,72)) et CS (adulte 1) <> 23 alors GCS1 = 3

Si GS (adulte 1) = 5 ou CS (adulte 1) = 77 alors GCS1 = 4

Si GS (adulte 1) = 6 ou CS (adulte 1) = 78 alors GCS1 = 5

Si GS (adulte 1) dans (0,8) alors GCS1 = 6

Si GS (adulte 1) dans (vide) alors GCS1 = 7

GCS2 = vide ;

Si GS (adulte 2) = 3 ou CS (adulte 2) dans (74, 23) alors GCS2 = 1

Si GS (adulte 2) = 4 ou CS (adulte 2) = 75 alors GCS2 = 2

Si (GS (adulte 2) dans (1,2) ou CS (adulte 2) dans (71,72)) et CS (adulte 2) <> 23 alors GCS2 = 3

Si GS (adulte 2) = 5 ou CS (adulte 2) = 77 alors GCS2 = 4

Si GS (adulte 2) = 6 ou CS (adulte 2) = 78 alors GCS2 = 5

Si GS (adulte 2) dans (0,8) alors GCS2 = 6

Si GS (adulte 2) dans (vide) alors GCS2 = 7

Une nouvelle nomenclature, la PCS Ménage

Thomas Amossé et Joanie Cayouette-Remblière

Annexe en ligne / Online Appendix

Implémentation PCS Ménage (tableau 2)

PCS_MENAGE = vide ;

Si GCS1 = 1 et GCS2 = 1 alors PCS_MENAGE = I-A

Si (GCS1 = 1 et GCS2 = 2) ou (GCS1 = 2 et GCS2 = 1) alors PCS_MENAGE = I-B

Si (GCS1 = 1 et GCS2 dans (4,5)) ou (GCS1 dans (4,5) et GCS2 = 1) alors PCS_MENAGE = II-A

Si (GCS1 = 1 et GCS2 dans (6,7)) ou (GCS1 dans (6,7) et GCS2 = 1) alors PCS_MENAGE = II-B

Si (GCS1 dans (1,2) et GCS2 = 3) ou (GCS1 = 3 et GCS2 dans (1,2)) alors PCS_MENAGE = II-C

Si GCS1 = 2 et GCS2 = 2 alors PCS_MENAGE = II-D

Si (GCS1 = 2 et GCS2 dans (4,5)) ou (GCS1 dans (4,5) et GCS2 = 2) alors PCS_MENAGE = III-A

Si (GCS1 = 2 et GCS2 dans (6,7)) ou (GCS1 dans (6,7) et GCS2 = 2) alors PCS_MENAGE = III-B

Si GCS1 = 4 et GCS2 = 4 alors PCS_MENAGE = III-C

Si (GCS1 = 3 et GCS2 dans (3,6,7)) ou (GCS1 dans (3,6,7) et GCS2 = 3) alors PCS_MENAGE = IV-A

Si (GCS1 = 3 et GCS2 dans (4,5)) ou (GCS1 dans (4,5) et GCS2 = 3) alors PCS_MENAGE = IV-B

Si (GCS1 = 4 et GCS2 = 5) ou (GCS1 = 5 et GCS2 = 4) alors PCS_MENAGE = V-A

Si GCS1 = 5 et GCS2 = 5 alors PCS_MENAGE = V-B

Si (GCS1 = 4 et GCS2 dans (6,7)) ou (GCS1 dans (6,7) et GCS2 = 4) alors PCS_MENAGE = VI-A

Si (GCS1 = 5 et GCS2 dans (6,7)) ou (GCS1 dans (6,7) et GCS2 = 5) alors PCS_MENAGE = VI-B

Si (GCS1 = 6 et GCS2 dans (6,7)) ou (GCS1 dans (6,7) et GCS2 = 6) alors PCS_MENAGE = VII-A

Une nouvelle nomenclature, la PCS Ménage

Thomas Amossé et Joanie Cayouette-Remblière

Annexe en ligne / Online Appendix

C4 – Trois événements scolaires par PCS Ménage

	Orientation en 2 nd e GT	Redoublement en primaire, 6 ^e , 5 ^e ou 4 ^e	Au moins une année de collège en éducation prioritaire renforcée
I. Ménages à dominante cadre	90	7	0.3
I-A Cadre avec cadre	91	6	0.2
I-B Cadre avec profession intermédiaire	89	7	0.3
II. Ménages à dominante intermédiaire (ou cadre)	79	14	0.6
II-A Cadre avec employé-e ou ouvrier-ère	78	14	0.5
II-B Cadre avec inactif-ve ou sans conjoint-e	79	14	1.0
II-C Profession intermédiaire ou cadre avec petit-e indépendant-e	76	15	0.4
II-D Profession intermédiaire avec profession intermédiaire	81	12	0.6
III. Ménages à dominante employée (ou intermédiaire)	61	23	1.9
III-A Profession intermédiaire avec employé-e ou ouvrier-ère	64	20	1.4
III-B Profession intermédiaire avec inactif-ve ou sans conjoint-e	59	27	2.7
III-C Employé-e avec employé-e	55	27	2.8
IV. Ménages à dominante petit indépendant	54	28	1.6
IV-A Petit-e indépendant-e avec petit-e indépendant-e, avec inactif-ve ou sans conjoint-e	54	29	2.1
IV-B Petit-e indépendant-e avec employé-e ou ouvrier-ère	54	28	1.3
V. Ménages à dominante ouvrière	42	36	3.1
V-A Ouvrier-ère avec employé-e	44	35	3.0
V-B Ouvrier-ère avec ouvrier-ère	35	41	3.7
VI. Ménages monoactifs d'un-e employé-e ou ouvrier-ère	34	49	7.7
VI-A Employé-e avec inactif-ve ou sans conjoint-e	39	45	6.1
VI-B Ouvrier-ère avec inactif-ve ou sans conjoint-ve	30	52	9.2
VII. Ménages d'inactif-ves	21	69	15.8
VII-A Inactif-ve avec inactif-ve ou sans conjoint-e	21	69	15.8

Sources et champ : MEN-DEPP, Panel d'élèves du second degré 2007 et enquête auprès des familles 2008 ; ensemble des élèves entrés en 6^e en 2007, répondants à l'enquête Famille, à l'exception des élèves pour lesquels aucune profession de parent n'est renseignée (N=32 585).